



Fédération Départementale **des Chasseurs**  
**de la DRÔME**

Association Agréée au titre de la protection de l'environnement

**ASSEMBLÉE**  
**GÉNÉRALE**  
**STATUTAIRE**

**29 AVRIL 2022**

**CREST**





Ouverture  
Par le Président Rémi GANDY

Bonjour à toutes et à tous

Le Conseil d'Administration, le personnel et moi-même vous remercions pour votre participation à l'assemblée générale 2022 de votre fédération.

Comme il est de tradition nous allons d'abord observer une minute de silence en mémoire des disparus, merci de vous lever s'il vous plaît.

#### Minute de silence

Mesdames et messieurs les responsables d'associations de chasse, amis chasseurs, je déclare l'assemblée générale annuelle des chasseurs de la Drôme ouverte.

Auparavant je vais vous donner quelques éléments qui expliquent pourquoi nous nous réunissons, contrairement à la tradition, un vendredi soir plutôt qu'un samedi

Cette année notre assemblée générale se déroule enfin en nous réunissant physiquement. Après 2 assemblées conduites à distance, c'est un réel plaisir de vous retrouver enfin dans cette salle des moulins de Crest qui a connu tant de nos réunions. Plus que d'autre activité la chasse est éprise de convivialité, qui a de la peine à s'exprimer lorsqu'elle utilise des outils informatiques

Comme je vous l'ai déjà dit, nous avons fait le choix cette année de ne pas inviter de personnalités politiques ni de l'administration.

Quelques raisons essentielles l'expliquent : notre AG d'avril 2022 est essentiellement statutaire, de plus élective, et doit être conduite avant le 30 avril, date prévue dans les statuts des fédérations.

Inédit par le jour de la semaine et l'horaire car eu égard aux conditions Covid-19 et à cette année d'élection, ou les dates n'étaient pas encore arrêtés, il ne nous a pas été possible de trouver un samedi de libre courant avril, ce qui nous oblige de choisir ce vendredi soir. Toutes ces incertitudes expliquent l'absence des représentants de l'état, soumis à l'obligation de réserve en cas d'élection

Pour l'absence de politiques départementaux nous ne voulions pas laisser suspecter une partialité fédérale vis-à-vis de l'un ou l'autre de parties surtout au moment où commence la campagne législative.

Avant de débiter nos travaux, je dois excuser monsieur Hervé MARITON ; maire de Crest, pris par d'autres engagements et a confié à madame DUVAUCHELLE, conseillère déléguée aux associations, le soin de le représenter.

Cette année étant une année d'élection et conformément aux statuts de la FDC le vote se fera à bulletin secret. Ce vote se fera sous contrôle d'huissier, représenté par la SCP Rocher-Peccard 26400 CREST, et je demande deux volontaires scrutateurs pour participer au dépouillement du vote. Se portent volontaires messieurs ACQUAVIVA Jean-Luc et CHAIX Cédric.

Pour les résolutions financières et cynégétiques, les votes se feront à mains levées, à la majorité des membres présents ou représentés.

#### Bureau de séance

Il convient de désigner le bureau de séance de l'assemblée générale. Sauf s'il y a des volontaires je vous propose de désigner le bureau actuel de la fédération en tant que bureau de séance.

Soumis au vote, la désignation du bureau est

**Adopté à l'unanimité.**

Merci

L'ordre du jour des travaux de l'assemblée générale se fera dans l'ordre de présentation suivant :

- Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale du 24 avril 2021
- Rapport de gestion du Trésorier et rapport financier 2020-2021
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2021
- Budget prévisionnel de l'exercice 2022-2023
- Approbation des résolutions financières
- Vœux cynégétiques 2022-2023 et votes
- Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération,
- Elections au conseil d'administration
- Remise des médailles
- Apéritif dinatoire

En fin d'assemblée, l'AFACC nous présentera un souhait concernant l'entraînement des chiens.

### Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 avril 2021

Nous allons commencer par l'Adoption du Compte-rendu de l'Assemblée Générale Dématérialisée du 24 avril 2021.  
Avez-vous des observations sur le compte rendu qui a été joint à la revue « le Chasseur Drômois » de juin 2021 ainsi que sur votre espace adhérent du site internet de la FDC  
Je vous demande par conséquent de bien vouloir l'approuver.

Soumis au vote, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 avril 2021 est  
**Adopté à l'unanimité.**

Je donne la parole au trésorier, M. Christian CHAILLOU pour la présentation des finances de la fédération.

*Présentation des Comptes  
Exercice 2020-2021  
Par le trésorier monsieur Christian CHAILLOU*

Bonjour à toutes et à tous,

Après 2 ans d'isolement, d'éloignement de distanciation, nous avons le plaisir de tous vous retrouver pour faire le bilan de nos activités

Bien des choses se sont passées dans un environnement que nous avons essayé de traverser en conservant nos objectifs de bien servir nos adhérents et de les accompagner dans des changements qui se sont imposés à nos structures au plan réglementaire.

Il reste encore beaucoup à faire mais ce point d'étape de l'assemblée générale permet de mesurer le chemin parcouru.

L'année cynégétique 2020-21 a subi des éléments majeurs, d'abord la crise du covid, des éléments statutaires avec la délégation de missions de services publics dévolues désormais aux fédérations et des éléments financières, notamment avec la mise en œuvre de l'écocontribution. Petite diapo pour le résumé de cet exercice :

**Faits marquants de l'exercice**

**Seconde année d'application de la réforme des modalités de financement**

- **Eco-Contribution**
  - projets conduits à fin juin 2021; haies, oiseaux migrateursspan style="font-size: small;">span
  - montants engagés : 92 502 €
- **Délégation de missions de service public**
  - actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité l'article L. 4214 du code de l'environnement
  - Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L. 425-10 du code de l'environnement
- **Crise sanitaire**
  - Impact important sur nos déplacements, dans nos contacts et dans nos couts

Fédération des chasseurs de la Drôme  
ou l'écologie en actions Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La comptabilité de la FDC comprend:

- ❖ 1 seul bilan avec
- ❖ 1 compte de résultat et 3 sections analytiques
  - Section fonctionnement
  - Section dégâts
  - Section projets CPO et éco-contribution

Une comptabilité qui a été simplifiée, ou en d'autres termes comme nous avons l'habitude de faire depuis 10 ans, donc la règle restera la même pour nous

Je vous donne les explications orales à chaque page du diaporama :

**Section analytique « Projets » :**

Centre de coûts alimenté par les ressources résultants de la réforme de 2019, à savoir 5 € par chasseur, 10 € par l'Etat. C'est l'écocontribution, à laquelle s'ajoute les aides apportées par la Région Auvergne Rhône Alpes (3 M€) pour les 12 FDC de AuRA. Fonds destinés à couvrir les projets de biodiversité, d'aménagement sécuritaire, d'études scientifiques, de suivi, etc.

Produits 218 648 €

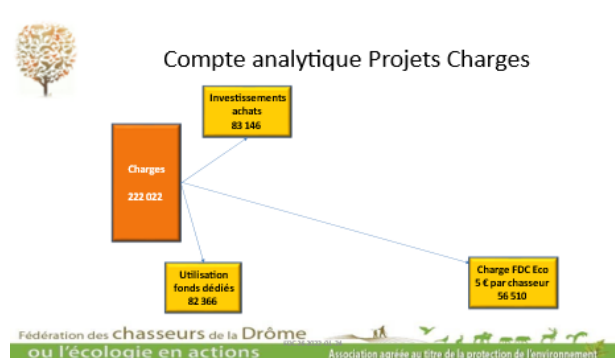
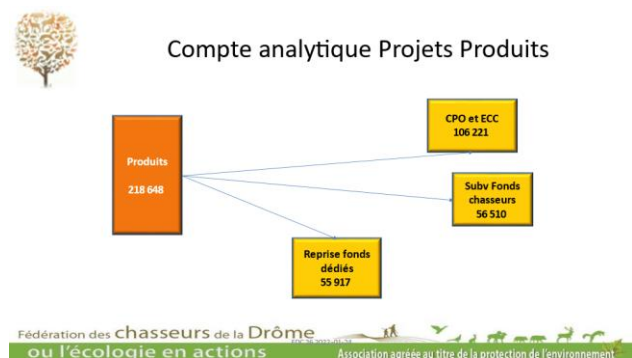
Charges 222 022 €

Le compte écocontribution est équilibré par nature avec un

Résultat 0 pour la partie ECC,

Le compte CPO est déficitaire de

-3 374 pour la partie CPO soit la part d'autofinancements exigée (alimentée par des ressources fonds propres)



**Section analytique « Dégâts » :**

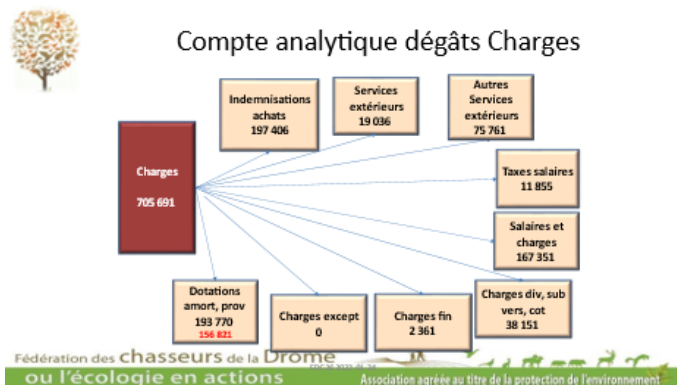
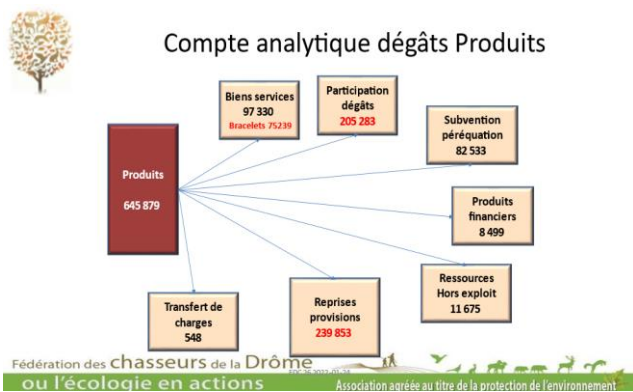
Centre de coûts alimenté par les ressources plans de chasse, CTFO (ou contribution territoriale forfaitaire obligatoire), responsabilité financière.

Fonds destinés à couvrir les indemnités dégâts, à couvrir les frais afférents à cette activité dont par exemple les subventions clôtures

Produits 645 k€

Charges 706 k€

Résultat -59 812 €



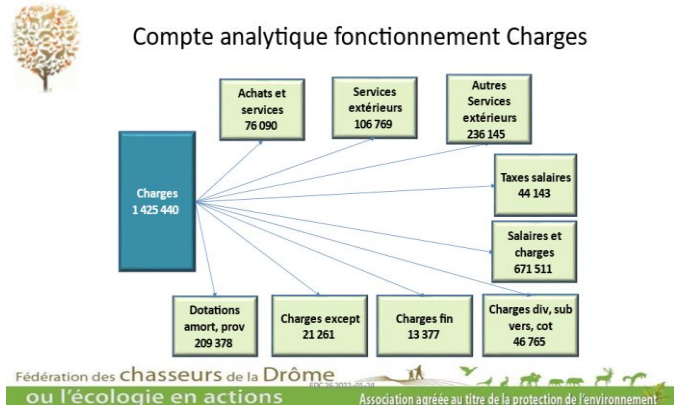
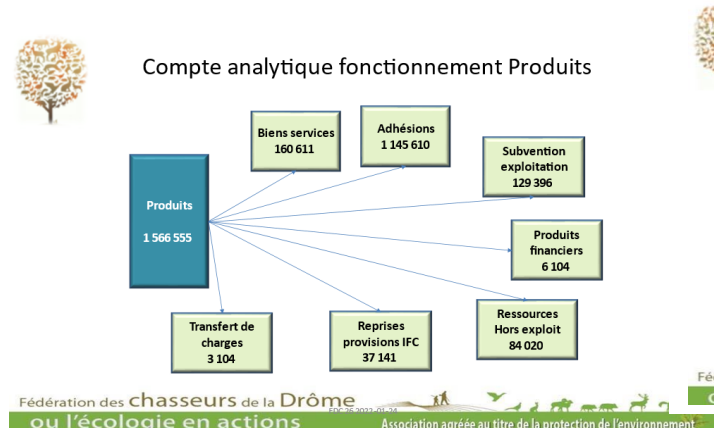
**Section analytique « fonctionnement » :**

centre de coûts alimenté par des ressources statutaire, adhésions, cotisations, subventions de fonctionnement FNC.

Produits 1,566 M€

Charges -1,425 M€

Résultat 141 115 €



Le compte de résultat



### Compte de résultat FDC 26 global

REEL 2020-2021			
Ensemble des PRODUITS		TOTAL	N-1
70	70 VENTES, services et matériel	257 942	287 530
73	73 RECETTES statutaires, adhésions	1 350 893	1 477 671
74	74 SUBVENTION FNC, CR, ECO	318 149	331 200
75	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	57 236	56 724
76	76 PRODUITS FINANCIERS	14 603	14 893
77	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	95 695	34 492
78	78 REPRISES S/AMORT. & PROVISIONS	332 912	102 967
79	79 TRANSFERT DE CHARGES	3 652	1 171
<b>TOTAL DES PRODUITS .....</b>		<b>2 431 082</b>	<b>2 306 648</b>



### Compte de résultat FDC 26 global

REEL 2020-2021			
Ensemble des CHARGES		TOTAL	N-1
60	60 ACHATS dont DEGATS	356 642	273 520
61	61 SERVICES EXTERIEURS	125 805	121 587
62	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	311 906	244 538
63	63 IMPOTS ET TAXES	55 998	59 468
64	64 FRAIS DE PERSONNEL	838 863	882 174
65	65 CHARGES DIVERSES, sub versées, cotis	141 427	141 322
66	66 CHARGES FINANCIERES	15 738	18 996
67	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 261	7 357
68	68 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	485 514	559 226
69	69 IMPOT SOCIETE	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES .....</b>		<b>2 350 998</b>	<b>2 308 188</b>
<b>RESULTAT .....</b>		<b>80 084</b>	<b>-1 540</b>

Ce résultat 84084 euros, aurait pu être plus conséquent si l'ensemble des difficultés rencontrées par les territoires pour organiser chacune des entités, nous avons décidé de diviser par 2 la facture dégâts qui vous était adressée au titre de la responsabilisation financière :



### Compte de résultat FDC 26 global

- Résultat net global : **+ 80 084 €** (exercice précédent 06/2020 :-1 529 €)
- =
- Fonctionnement : **143 270 €**
- + Dégâts : **-59 813 €** (exercice précédent 06/2020 :-137 433 €)
- + Projets : **0 €**, équilibré par nature pour éco-contribution,
- + CPO, **-3 374 €** pour la CPO part d'autofinancement
- Soit un résultat en progression dans un climat très particulier

Tableaux permettant de visualiser le

### Compte de résultat FDC 26 Synthèse

ECLATE DES COMPTES FDC 26 2020-2021									
REEL 2020-2021									
Ensemble des PRODUITS		TOTAL	N-1	Compte Fonct	N-1	Compte dégâts	N-1	Projets Eco	N-1
70	70 VENTES, services et matériel	257 942	287 530	160 611	145 907	97 330	141 623		
73	73 RECETTES statutaires, adhésions	1 350 893	1 477 671	1 145 610	1 191 762	205 283	285 909		
74	74 SUBVENTION FNC, CR, ECO	318 149	331 200	129 396	126 210	82 533	86 299	106 221	118 691
75	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	57 236	56 724	569	-32	157	32	56 510	56 724
76	76 PRODUITS FINANCIERS	14 603	14 893	6 104	6 330	8 499	8 563		
77	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	95 695	34 492	84 020	29 318	11 675	5 174		
78	78 REPRISES S/AMORT. & PROVISIONS	332 912	102 967	37 141	23 651	239 853	79 316	55 917	
79	79 TRANSFERT DE CHARGES	3 652	1 171	3 104	996	548	175		
<b>TOTAL DES PRODUITS .....</b>		<b>2 431 082</b>	<b>2 306 648</b>	<b>1 566 555</b>	<b>1 524 142</b>	<b>645 879</b>	<b>607 091</b>	<b>218 648</b>	<b>175 415</b>
REEL 2020-2021									
Ensemble des CHARGES		TOTAL	N-1	Compte Fonct	N-1	Compte dégâts	N-1	Projets Eco	N-1
60	60 ACHATS dont DEGATS	356 642	273 520	76 090	26 881	197 406	154 878	83 146	91 761
61	61 SERVICES EXTERIEURS	125 805	121 587	106 769	101 894	19 036	19 693		
62	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	311 906	244 538	236 145	179 311	75 761	65 227		
63	63 IMPOTS ET TAXES	55 998	59 468	44 143	47 269	11 855	12 199		
64	64 FRAIS DE PERSONNEL	838 863	882 174	671 511	711 591	167 351	170 583		
65	65 CHARGES DIVERSES, sub versées, cotis	141 427	141 322	46 765	46 523	38 151	38 289	56 510	56 510
66	66 CHARGES FINANCIERES	15 738	18 996	13 377	16 148	2 361	2 848		
67	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 261	7 357	21 261	6 253	0	1 104		
68	68 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	485 514	559 226	209 378	209 216	193 770	279 704	82 366	70 306
69	69 IMPOT SOCIETE	0		0	0	0	0		
<b>TOTAL DES CHARGES .....</b>		<b>2 350 998</b>	<b>2 308 188</b>	<b>1 425 440</b>	<b>1 345 086</b>	<b>705 691</b>	<b>744 525</b>	<b>222 022</b>	<b>218 577</b>
<b>RESULTAT .....</b>		<b>80 084</b>	<b>-1 540</b>	<b>141 115</b>	<b>179 056</b>	<b>-59 812</b>	<b>-137 434</b>	<b>-3 374</b>	<b>-43 162</b>

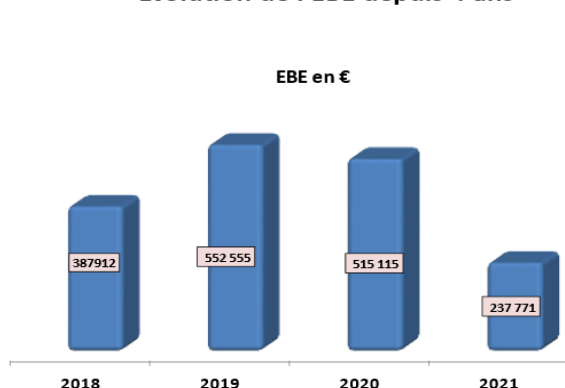
Et les

## Soldes Intermédiaires de Gestion 2020-2021

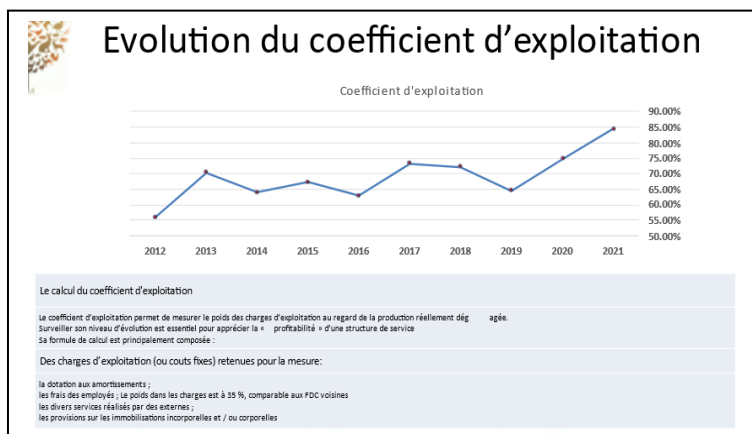
	2021	2020	2019	Ecart N / N-1	Evol en %
<b>Ventes de marchandises + production</b>	<b>1608835</b>	<b>1765202</b>	2 070 974	- 156 367	- 8,86
Ventes de marchandises	36137	28595	27 031	7 542	26,38
<b>Production</b>	<b>1 572 698</b>	<b>1736607</b>	2 043 942	- 163 909	- 9,44
<b>Total activité</b>	<b>1608835</b>	<b>1765202</b>	<b>2 070 973</b>	<b>- 156 367</b>	<b>- 8,86</b>
Subvention Fonctionnement	318149	331200	155 204	- 13 051	- 3,94
Approvisionnement	32580	10226	46 531	22 354	219
Consommation exercice	183092	122190	197 780	60 902	50
Autres achats et charges externes	578681	507229	561 079	71 452	14
Impôts et taxes diverses	5598	59468	58 176	- 3 470	- 6
Salaires	570022	597013	543 849	- 26 991	- 5
Charges sociales	268840	285161	266 079	- 16 321	- 6
<b>Total charges</b>	<b>1 689 213</b>	<b>1 581 287</b>	<b>1 673 494</b>	<b>107 926</b>	<b>7</b>
<b>EBE</b>	<b>237771</b>	<b>515115</b>	<b>552 683</b>	<b>- 277 344</b>	<b>- 54</b>
Autres produits gestion courante	57554	-	-	57 554	-
Autres charges gestion courante	219584	153324	172 811	66 260	43
Reprises	280646	104138	246 983	176 508	169,49
Dotations amortissements	246327	246137	224 134	190	0
Dotations provisions	156821	242783	122 096	- 85 962	- 35
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-46761</b>	<b>-22777</b>	<b>281 143</b>	<b>- 23 984</b>	<b>105</b>
Quote part résultat sur opération en commun	-2053	-1794	2 441	- 259	14
Produits financiers	14603	14893	15 154	- 290	- 1,95
Charges financières	15738	18986	22 161	- 3 248	- 17
<b>Résultat courant</b>	<b>-49949</b>	<b>-28664</b>	<b>274 136</b>	<b>- 21 285</b>	<b>74</b>
Produits exceptionnels	95377	34492	49 276	60 885	176,52
Charges exceptionnelles	21261	7357	45 450	13 904	189
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>74116</b>	<b>27134</b>	<b>3 826</b>	<b>46 982</b>	<b>173</b>
impôts sur les bénéfices	0	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>80084</b>	<b>-1529</b>	<b>277 962</b>	<b>81 613</b>	<b>- 5 338</b>

Ces soldes permettent de mesurer la profitabilité de la fédération au travers d'un élément, l'Excédent Brut d'Exploitation

### Evolution de l'EBE depuis 4 ans



### Evolution du coefficient d'exploitation



Le bilan permet de voir la réduction des dettes financières (-17%) avec notamment la fin du prêt de consolidation mis en place en 2011 ; le fonds de roulement représente 12 mois d'activité

## Bilan - présentation synthétique

BILAN ACTIF					BILAN PASSIF				
	30-juin-21	30-juin-20	var	%		30-juin-21	30-juin-20	var	%
Immobilisations	2 095 400	2 289 866	-194 466	-8,49%	Capitaux propres	2 917 349	2 887 902	29 447	1,02%
Stocks et en cours			0		(Dont résultat)	80 084	-1 529	81 613	ns
Créances	521 992	353 990	168 002	47,46%	Provisions risques et c	604 057	627 475	-23 418	-3,73%
Disponibilités	2 062 753	2 167 331	-104 578	-4,83%	Dettes financières	778 874	942 003	-163 129	-17,32%
Comptes de régula	100 598	72 299	28 299	39,14%	Dettes d'exploitation	426 921	386 451	40 470	10,47%
					Comptes de régularisa	53 545	39 655	13 890	35,03%
<b>TOTAL DEL'ACT</b>	<b>4 780 744</b>	<b>4 883 486</b>	<b>-102 742</b>	<b>-2,10%</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 780 744</b>	<b>4 883 486</b>	<b>-102 742</b>	<b>-2,10%</b>

Elément important mais qui n'apparaît pas dans le bilan : la valorisation du bénévolat  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 les associations voient évoluer le traitement des Contributions Volontaires en Nature, leur comptabilisation devient la règle. Toutes ces opérations de bénévoles, les comptages, les engagements produits, dès l'instant où ils sont mesurables, quantifiables, identifiables apparaîtront sur le bilan en compte de classe 8. Ce qui permettra d'afficher le taux d'activité réellement dégagé par la part de bénévolat, de la mise à disposition, au service de la fédération.

### **En SYNTHÈSE**

❖ *une année de transition, avec une conjoncture peu favorable du fait de la pandémie, trop peu de contacts avec nos adhérents.*

❖ *le compte général affiche un excédent mais qui ne résulte pas strictement de l'activité,*

❖ *l'année cynégétique est heureusement accompagnée d'une saison sans excès de dégâts-*

❖ *notre gestion et notre fonctionnement souffrent cependant de trop d'inertie et l'efficacité n'est pas toujours au rendez-vous : longueur entre les prises de décisions et la mise en œuvre, coordinations entre les fonctionnalités, délégations non optimisées,*

❖ *au plan financier, notre EBE se casse la figure (divisé par 2), le Coeff d'Expl s'alourdit (84%) mais la masse salariale reste conforme par comparaison à des FDC voisines (35% des charges)*

❖ *l'avenir sera contraint, nombre de chasseurs, ressources réduites*

❖ *nos charges devront suivre la même pente.*

❖ *ne nous illusionnons pas sur nos réserves, elles ne sont pas inépuisables.*

- Il vous sera demandé de valider les comptes de résultat et de bilan au 30 juin 2021
- et de donner quitus de sa gestion au Conseil d'Administration de votre Fédération des Chasseurs

Je terminerai en formulant cette réflexion qui vient de Henry Ford :

*Les bilans ne sont que le résultat d'un alignement de chiffres et de signes.*

*Deux choses plus importantes n'y apparaissent jamais. Elles y sont pourtant fondamentales : ce sont les hommes et les femmes de l'entreprise et la réputation qu'ils en font.*

Le président remercie Christian CHAILLOU et rappelle que l'approbation de toutes les résolutions financières s'effectuera à l'issue de la présentation du budget prévisionnel.

La parole est donnée au commissaire aux comptes, monsieur Jean-Jacques GAUDILLAT du cabinet Eurex – CRMD pour la lecture de son rapport sur les comptes de la fédération

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels clos au 30 juin 2021  
Monsieur Jean-Jacques GAUDILLAT**

Bonjour,  
Heureux de vous retrouver en présentiel.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association « Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice » concernant le changement de méthode d'appel de fonds de la responsabilité financière.

#### **Justification de nos appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit de comptes annuels de l'exercice :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Nos diligences ont porté notamment sur :

- Votre fédération a constitué des provisions pour risques et charges, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces provisions et de leurs retranscriptions comptables.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux adhérents.

En résumé il s'agit d'une certification sans réserve concernant les conventions règlementées qui peuvent exister entre les membres du conseil d'administration et votre association. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention à soumettre à votre approbation.

**Je vous remercie de votre attention.**

**La parole est donnée à monsieur** Christian HARDOUIN pour la présentation du budget prévisionnel 2022/2023.

A l'issue de cette présentation monsieur Christian CHAILLOU procédera à la lecture des résolutions financières en vue de leur adoption par l'assemblée.

*Budget prévisionnel Exercice 2022-2023  
Par le trésorier-adjoint de la fédération  
monsieur Christian HARDOUIN*

Je suis heureux aussi de retrouver les chasseurs en face de nous pour cette assemblée générale.

Je vais vous présenter le deuxième volet financier, plus bref que le premier. Bâtir un prévisionnel est toujours difficile, car il y a des postes dans la comptabilité que l'on ne maîtrise pas complètement et c'est le cas pour la fédération des chasseurs. Le poste DEGATS est un poste que nous ne maîtrisons pas et nous avons des dégâts qui d'une année sur l'autre sont très différents. Nous ne connaissons pas non plus le nombre de chasseurs qui prendront leur validation.

Je vais vous présenter le prévisionnel 2022-2023, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

Prévisionnel établi en février pour le présenter au conseil d'administration, février période sans la guerre en Ukraine et sans connaissance de l'inflation importante tel que c'est le cas aujourd'hui, et vraisemblablement certains postes comme les charges, risquent d'être modifiés ; et être en augmentation.

### RAPPEL : comptabilité des FDC et la loi chasse de 2019

Objet : Décret du 6 septembre 2019 portant diverses dispositions relatives à la chasse

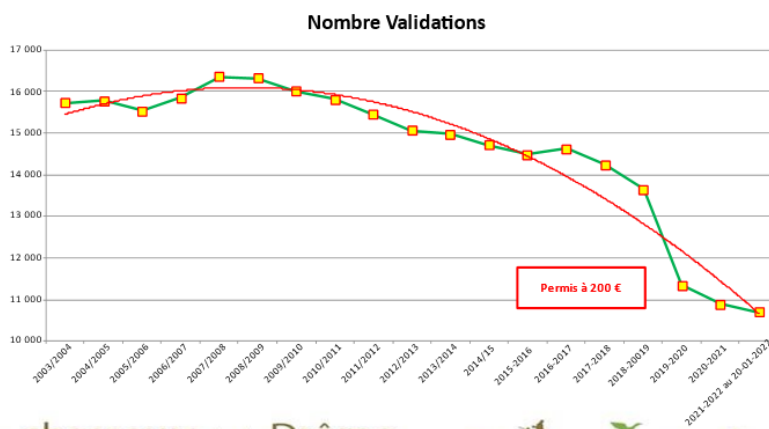
Article 1 et article 3, 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> : Dispositions relatives à la comptabilité des fédérations.

Les articles R421-35, R421-37 et R426-1 sont modifiés afin de permettre la fusion des comptabilités- compte de fonctionnement et compte dégâts- des fédérations. Tenue d'une comptabilité analytique obligatoire

Nos recettes sont essentiellement liées au nombre de validation :



### NOS RECETTES SONT LIÉES AU NOMBRE DE CHASSEURS : COTISATIONS ADHÉRENTS PERSONNES PHYSIQUES



Baisse des validations lors du passage du permis national à 200€ car perte des validations temporaires. Baisse a tendance à se ralentir, à voir sur les exercices à venir, avec le monde de la chasse qui se féminise, voir augmentation des chasseurs

Nos recettes également en fonction du nombre de territoires : cotisations adhésions structures

- Avec 344 ACCA, 17 AICA
- 400 Chasses Privées
- 114 territoires ONF

Rappel sur la situation actuelle

## RAPPEL 2021-2022

CHASSEUR	TERRITOIRE	DEGATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cotisation : 95 €</li> <li>• Redevance cynégétique 45,22 €</li> <li>• Droit de timbre 9 €</li> <li>• Frais de dossier 5 €</li> <li>• Départemental 154,22 €</li> <li>• Part forfaitaire FNC 51,50 €</li> <li>• National :205,72 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Cotisation : 190 €</li> <li>× 95 € pour les territoires contigus suivants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>× CTFO : cotisation territoriale forfaitaire obligatoire : de 50 à 300 € selon surface chassable</li> <li>× Responsabilisation financière : 40% des dégâts au territoire touché, 60 % aux territoires du GGC selon surface favorable</li> <li>× Plans de chasse (bracelets)</li> </ul>

## PROPOSITIONS 2022-2023

CHASSEUR	TERRITOIRE	DEGATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cotisation : 96,43 €</li> <li>• Redevance cynégétique 45,90 €</li> <li>• Droit de timbre 9 €</li> <li>• Frais de dossier 5 €</li> <li>• Départemental 156,33 €</li> <li>• Part forfaitaire FNC 52,28 €</li> <li>• National :208,61 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Cotisation : 190 €</li> <li>× 95 € pour les territoires contigus suivants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>× CTFO : cotisation territoriale forfaitaire obligatoire : de 50 à 300 € selon surface chassable</li> <li>× Responsabilisation financière : 40% des dégâts au territoire touché, 60 % aux territoires du GGC selon surface favorable</li> <li>× Plans de chasse (bracelets)</li> </ul>

Pas d'augmentation pour les territoires et pas de changement pour le mode de calcul des dégâts.

Propositions des cotisations de la FNC

## COTISATIONS FEDERALES A ADOPTER AG 2022 DE LA F.N.C.

### b) Cotisation fédérale "permis nationaux"

Comme cela avait été évoqué en CA, le bureau du 18 janvier propose que les prix composant le permis national suivent les mêmes règles que la part de l'Etat. L'Etat prend en compte l'augmentation des prix (inflation hors tabac) indiqué dans le rapport annexé au PLF de l'année suivante. Pour l'année 2022, la hausse est de +1,5%.

Pour la saison 2022/2023 le prix est fixé à : **96,43, soit + 1,43 €**  
 - pour 9 jours : **48,22 €** pour 3 jours : **24,11 €**

### II. Détermination de la "part forfaitaire" FNC pour la saison 20222023 :

a) **52,28 € sur chaque permis national, soit + 0,78 €**

b) **Temporaires** : - 9 jours = **26,14 €**

- 3 jours = **13,07 €**

c) **Part forfaitaire "nouveaux chasseurs"**

Frais de dossier sur toutes les validations nationales : **5 €**

Prix de vente minimum de l'assurance : **20 €**



## Recettes de fonctionnement 2022-2023

Ensemble des PRODUITS	REEL 2020-2021			PREVISION 2021-2022			PREVISION 2022-2023			
	Compte Fonct	Compte dégats	TOTAL	Compte Fonct	Compte dégats	TOTAL	Compte Fonct	Compte dégats	CPO ECO	TOTAL
70 VENTES, services et matériel	160 611	97 330	257 942	137 700	395 000	532 700	175 000	100 000	0	275 000
73 RECETTES statutaires, adhésions	1 145 610	205 283	1 350 893	1 146 200	0	1 146 200	1 093 625	302 400	0	1 396 025
74 SUBVENTION FNC, CR, ECO	235 617	82 533	318 149	110 000	0	110 000	209 719	0	236 000	445 719
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	57 079	157	57 236	0	0	0	50 000	0	0	50 000
76 PRODUITS FINANCIERS	6 104	8 499	14 603	10 500	0	10 500	6 875	5 125	0	12 000
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	84 020	11 675	95 695	109 846	73 000	182 846	0	0	0	0
78 REPRISES AMORT. & PROVISIONS	93 059	239 853	332 912	0	180 000	180 000	0	200 000	190 000	390 000
79 TRANSFERT DE CHARGES	3 104	548	3 652	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS .....</b>	<b>1 785 204</b>	<b>645 879</b>	<b>2 431 082</b>	<b>1 514 246</b>	<b>648 000</b>	<b>2 162 246</b>	<b>1 535 219</b>	<b>607 525</b>	<b>426 000</b>	<b>2 568 744</b>



## Charges de fonctionnement 2022-2023

Ensemble des CHARGES	REEL 2020-2021			PREVISION 2021-2022			PREVISION 2022-2023			
	Compte Fonct	Compte dégats	TOTAL	Compte Fonct	Compte dégats	TOTAL	Compte Fonct	Compte dégats	CPO ECO	TOTAL
60 ACHATS dont DEGATS	159 236	197 406	356 642	83 150	2 69 867	353 017	117 410	211 130	80 750	409 350
61 SERVICES EXTERIEURS	106 769	19 036	125 805	109 100	9 500	118 600	104 943	12 608	0	117 550
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	236 145	75 761	311 906	220 450	60 250	280 700	272 460	51 090	162 000	485 550
63 IMPOTS ET TAXES	44 143	11 855	55 998	49 205	9 095	58 300	46 325	8 175	0	54 500
64 FRAIS DE PERSONNEL	671 511	167 351	838 863	710 000	150 000	860 000	688 500	121 500	46 000	856 000
65 CHARGES DIVERSES, sub versées, coûts	101 120	38 151	139 272	55 500	30 000	85 500	101 800	35 000	0	134 800
66 CHARGES FINANCIERES	13 376	2 361	15 738	14 450	2 550	17 000	11 900	2 100	0	14 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 261	0	21 261	0	0	0	0	0	0	0
68 AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	291 744	193 770	485 514	284 000	106 000	390 000	199 750	145 250	140 000	485 000
69 IMPOT SOCIETE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES .....</b>	<b>1 645 306</b>	<b>705 691</b>	<b>2 350 998</b>	<b>1 525 855</b>	<b>637 262</b>	<b>2 163 117</b>	<b>1 543 148</b>	<b>586 853</b>	<b>428 750</b>	<b>2 556 750</b>

## RESULTAT PREVISIONNEL

	REEL 2020-2021			PREVISION 2021-2022			PREVISION 2022-2023			
TOTAL DES CHARGES .....	1 645 306	705 691	2 350 998	1 525 855	637 262	2 163 117	1 543 148	586 853	428 750	2 556 750
TOTAL DES PRODUITS .....	1 785 204	645 879	2 431 082	1 514 246	648 000	2 162 246	1 535 219	607 525	426 000	2 568 744
<b>RESULTAT .....</b>	<b>139 898</b>	<b>-59 812</b>	<b>80 084</b>	<b>-11 609</b>	<b>10 738</b>	<b>-871</b>	<b>-7 929</b>	<b>20 673</b>	<b>-2 750</b>	<b>11 994</b>

## Budget d'investissement 2022-2023

<b>EMPLOIS</b>	
cinématir	80 000
aménagement local	30 000
Projets petit gibier	60 000
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>170 000</b>
<b>RESSOURCES</b>	
Subvention CD	50 000
autofinancement	120 000
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>170 000</b>

*Lecture et vote des résolutions financières  
Par monsieur Christian CHAILLOU*

**1<sup>ERE</sup> RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée à l'unanimité**

**2<sup>EME</sup> RESOLUTION**

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020-2021

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée à l'unanimité**

**3<sup>EME</sup> RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que l'exercice social allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 fait apparaître un résultat global excédentaire de **80 084 €**

Elle décide d'affecter le résultat, bénéfice de (+) 80 084 €uros aux **comptes de réserve**

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée à l'unanimité**

**4<sup>EME</sup> RESOLUTION**

**COTISATION FÉDÉRALE ANNUELLE DU CHASSEUR (afin de suivre l'évolution de l'inflation)**

**Pour les chasseurs :**

Le montant de la cotisation fédérale 2022/2023 pour :

Le montant de la cotisation départementale annuelle de base est fixé à **96,43 €uros**.

Le montant de la cotisation fédérale temporaire pour une durée de 9 jours est fixé à **48,22 €uros**.

Le montant de la cotisation fédérale temporaire pour une durée de 3 jours est fixé à **24,11 €uros**.

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée à l'unanimité**

**5<sup>EME</sup> RESOLUTION**

**COTISATION FÉDÉRALE ANNUELLE TERRITORIALE :**

La Fédération départementale des chasseurs de la Drôme appelle les cotisations « *en fonction du nombre de territoires attributaires d'un plan de chasse et/ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé détenu par chaque adhérent* ».

Le montant de la cotisation d'affiliation pour chaque adhérent (A.C.C.A., chasse privée, autres territoires) est fixé pour 2022/2023 (période de référence du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023) à

**190,00 €uros** pour le premier territoire

plus **95,00 €uros** pour chacun des autres territoires détenus par le même adhérent.

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée à l'unanimité**

**6<sup>EME</sup> RESOLUTION**

**COTISATION D'ADHÉSION VOLONTAIRE :**

Le taux de la cotisation d'affiliation pour chaque adhérent volontaire souhaitant bénéficier des services de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme et dont l'adhésion a fait l'objet d'une acceptation par le Conseil d'Administration, est inchangé pour 2022/2023 (période de référence du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023) à

**40,00 €uros**

sauf pour les mineurs pour lesquels la cotisation est inchangé à

1,00 (un) €uro ainsi que pour les conjoints de chasseurs adhérents, et assimilés.

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée à l'unanimité.**

**7<sup>EME</sup> et 8<sup>ème</sup> RESOLUTION**

**PAIEMENT DE LA PRÉVENTION ET INDEMNISATION DES DÉGATS DE GRANDS GIBIER :**

Les chasseurs de la Drôme devant rattacher les dépenses des dégâts dus aux grands gibiers au compte « Prévention et indemnisation des dégâts de grands gibier », l'Assemblée Générale décide que ces paiements seront assurés et abondés par :

## 7<sup>EME</sup> RESOLUTION

⇨ la contribution liée au plan de chasse

Le montant unitaire « bracelet » pour les espèces soumises à plan de chasse est arrêté comme suit :

Espèce / Catégorie	Prix unitaire « bracelet » - Euros
Cerf élaphe / Indifférencié	80
Cerf élaphe / Femelle	70
Cerf élaphe / Jeune	45
Chevreuril	15
Chamois	50
Mouflon	50
Daim	4

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée à la majorité  
moins 4 contre et 2 abstentions**

## 8<sup>EME</sup> RESOLUTION

⇨ la contribution territoriale :

Le principe de calcul de cette contribution territoriale qui doit être payée par chaque territoire adhérent à la fédération est arrêté comme suit :

- Une part forfaitaire dite Contribution Territoriale Forfaitaire Obligatoire

Surface	< 50 ha	50 à <100 ha	100 à <500 ha	500 à <1000 ha	1000 à <2000 ha	> 2000 ha
Montant	50,00 €	75,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €	300,00 €

- Une part variable du montant indemnisé par GGC dite Responsabilisation Financière  
40% répartis entre les territoires objets de dégâts  
60% répartis en fonction de la surface favorable de chacun des détenteurs dans le GGC

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée à la majorité  
moins 2 contre et 0 abstentions**

## 9<sup>EME</sup> RESOLUTION

### COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022-2023

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel de l'exercice social allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 décomposé comme suit :

- Total des produits : **2 568 744 euros**
- Total des charges : **2 556 750 euros**

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée à l'unanimité.**

Dans la perspective de prochaine commission de la chasse et de la faune sauvage de mai, le conseil d'administration présente les modalités de chasse qu'il soumettra à madame la Préfète.

Le président donne la parole à Philippe CASSIGNOL qui va passer en revue les points marquants.

*Lecture et vote des vœux cynégétiques 2022-2023  
Par monsieur Philippe CASSIGNOL  
Secrétaire général*

Mesdames et messieurs bonjour,

Dans la perspective de prochaine commission de la chasse et de la faune sauvage qui se réunira le 11 mai, qui étudiera nos demandes pour le prochain arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de fermeture et modalité d'exercice de la chasse dans le département de la Drôme pour la saison 2022-2023

Pour ces vœux cynégétiques et à la suite des réunions de secteur, le conseil d'administration soumet à votre approbation :

## VŒUX OUVERTURE ET FERMETURE

Pour la saison de chasse 2022-2023, les chasseurs de la Drôme, réunis en Assemblée Générale souhaitent :

Ouverture générale de la chasse :

Dimanche 11 septembre 2022 à 07 heures

Fermeture générale de la chasse :

Mardi 28 février 2023

Soumis au vote, le voeu est

**Adopté à l'unanimité.**

## PETIT GIBIER SEDENTAIRE

Petit gibier sédentaire

LAPIN DE GARENNE – FAISANS DE CHASSE

Ouverture : dimanche 11 septembre 2022 à 7 heures

Fermeture : dimanche 08 janvier 2023 au soir

Soumis au vote, le voeu est

**Adopté à l'unanimité**

PERDRIX ROUGE – PERDRIX GRISE

Ouverture : dimanche 11 septembre 2022 à 7 heures

Fermeture : dimanche 18 décembre 2022

Soumis au vote, le voeu est

**Adopté à la majorité  
moins 4 contre**

LIEVRE D'EUROPE

Selon les modalités du SDGC et l'application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé prévu à l'article L 425-15 du code de l'environnement « Sur proposition de la fédération départementale des chasseurs, le préfet inscrit, dans l'arrêté annuel d'ouverture et de fermeture de la chasse, les modalités de gestion d'une ou plusieurs espèces de gibier lorsque celles-ci ne relèvent pas de la mise en œuvre d'un plan de chasse ».

Selon les modalités d'ouverture et fermeture spécifiques retenues par chacun des GGC.

Chasse autorisée entre le :

Dimanche 11 septembre 2022 à 7 heures

et le

Dimanche 08 janvier 2023 au soir

Soumis au vote, le voeu est

**Adopté à l'unanimité**

RENARD ROUX

Ouverture : dimanche 11 septembre 2022 à 7 heures

Fermeture : mardi 28 février 2023 au soir

Soumis au vote, le voeu est

**Adopté à l'unanimité**

BLAIREAU

Ouverture : dimanche 11 septembre 2022 à 7 heures

Fermeture : mardi 28 février 2023 au soir

Période complémentaire spécifique de chasse sous terre du 15 mai au matin jusqu'à l'ouverture générale.

Soumis au vote, le voeu est

**Adopté à l'unanimité**

## OISEAUX DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU

BÉCASSE DES BOIS

Ouverture : dimanche 11 septembre 2022 à 7 heures

Fermeture : lundi 20 février 2023 au soir

Prélèvement Maximum Autorisé suivant le Carnet de Prélèvement Bécasse national de :

- 30 oiseaux par saison

- 6 oiseaux par semaine et 3 par jour jusqu'au dimanche 08 janvier 2023

- 2 oiseaux par semaine du lundi 9 janvier au lundi 20 février 2023

Conditions particulières sur les moyens d'assistance électronique :

Pour la chasse de la Bécasse des bois, les dispositifs de repérage (dits colliers « beeper ») des chiens qui marquent l'arrêt sont obligatoirement couplés avec un grelot traditionnel type sonnette à bécasse ou sonnaille. Le localisateur de suivi de collier GPS est interdit.

Soumis au vote, le voeu est

**Adopté à la majorité  
moins 1 contre**

### CAILLE DES BLÉS

Ouverture : samedi 27 août 2022 à 7 heures

Fermeture : dimanche 08 janvier 2023 au soir

Quota de prélèvement autorisé suivant le SDGC26 de 15 cailles par jour et par chasseur

Soumis au vote, le voeu est

- **Adopté à l'unanimité**

### ALOUETTE DES CHAMPS

Ouverture : dimanche 11 septembre 2022 à 7 heures

Fermeture : samedi 31 décembre 2022 au soir

Quota de prélèvement autorisé suivant le SDGC26 de 30 alouettes par jour et par chasseur

Soumis au vote, le voeu est

- **Adopté à la majorité  
moins un contre**

### TOURTERELLE DES BOIS

sous réserve d'une autorisation de chasse fixée par décret - Par arrêté du 28 août 2021 « la chasse de la tourterelle des bois est suspendue jusqu'au 30 juillet 2022 »

Ouverture : dimanche 11 septembre 2022 à 7 heures

Fermeture : dimanche 08 janvier 2023 au soir

Soumis au vote, le voeu est

- **Adopté à l'unanimité**

## PETIT GIBIER DE MONTAGNE

### TÉTRAS-LYRE

Ouverture : dimanche 18 septembre 2022

Fermeture : vendredi 11 novembre 2022 au soir

Chasse autorisée les mardis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés pour les seuls titulaires d'un plan de chasse.

Pour la partie de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors les modalités seront fixées suivant les termes de l'annexe 2 (tableau des scénarii plan de chasse et répartition par détenteurs du droit de chasse) de la convention tripartite : FDC 26 – FDC 38 – PNRV. Chasse autorisée les dimanches et jours fériés.

Soumis au vote, le voeu est

- **Adopté à l'unanimité**

### LIÈVRE VARIABLE

Ouverture : dimanche 11 septembre 2022

Fermeture : vendredi 11 novembre 2022 au soir

Chasse autorisée les mardis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés pour les seuls détenteurs d'un carnet de prélèvement et marquage par languette autocollante et millésimée.

Prélèvement Maximum Autorisé :

1 lièvre par chasseur/jour

3 lièvres par chasseur/an

Soumis au vote, le voeu est

- **Adopté à l'unanimité**

## GRAND GIBIER

### GRAND GIBIER SOUMIS À PLAN DE CHASSE

Modalités d'application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour le plan de chasse triennal de la période 2021/2027

Vœux « mode de chasse » modificatif pour les espèces chevreuil, cerf élaphe et daim

Du lundi 9 janvier 2023 au mardi 28 février 2023 de pouvoir en battue avec chiens chasser tous les jours de la semaine.

*Pour mémoire arrêté préfectoral 2021-2022 battue avec chiens le jeudi, samedi et dimanche.*

Soumis au vote, le voeu est

- **Adopté à l'unanimité**

### SANGLIER

Modalités d'application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé

Le président informe que la fédération des chasseurs de la Drôme, a été en début d'année saisi d'une demande de l'AFACCC 07/26 au sujet de l'entraînement des chiens courants sur les terrains des ACCA/AICA.

La parole est donnée à monsieur Bernard de Lacheisserie, co-président de cette association pour qu'il expose ce projet pour la promotion de la chasse aux chiens courants.

Il appartiendra ensuite à chaque conseil d'administration d'association de débattre lors de leur assemblée générale de la mise en œuvre de cette possibilité cynégétique.

## INTERVENTION DE L'AFACCC26-07 PAR MONSIEUR DE LACHEISSERIE

Bonjour à tous et je vous remercie de l'attention portée à notre action

Lors de nos premiers échanges le président GANDY a dit que la fédération de la Drôme considérerait les associations de chasse spécialisée comme des partenaires et c'est à ce titre que nous sommes là.

Depuis sa création il y a plus de 30 ans l'AFACCC a pourvu la défense et la promotion de la chasse aux chiens courants, type de chasse largement pratiquée dans la Drôme mais à travers la chasse au chien courant, nous entendons aussi promouvoir la chasse en général. L'Afacc a déjà obtenue de belle avancée au niveau national, notamment l'utilisation des colliers de repérage pour la récupération des chiens, que ne soit plus considéré comme une infraction le fait de récupérer ses chiens en fin de chasse sur autrui, la prise en compte l'entraînement des chiens courants ; c'est de cette pratique que je vais parler :

### Cadre réglementaire (simplifié)

L'entraînement des chiens courants sans capture de gibier, sur les territoires où s'exerce le droit de chasse de leur propriétaire, et durant les périodes d'ouverture de la chasse fixées par l'autorité administrative, ne constitue pas un acte de chasse. Hors période de chasse et jusqu'au 31 mars, la personne qui entraîne des chiens doit avoir obtenu l'accord des propriétaires, ou des ayants droit.

Autrement dit l'entraînement des chiens en période de chasse va avec une carte de sociétaire

### Proposition résolution assemblée générale ACCA/AICA par AFACCC 07/26 – Règlement Intérieur et de Chasse

« Tous les membres de l'ACCA à jour de leur cotisation ont la possibilité d'entraîner leurs chiens courants, les jours ouvrable de chasse sur l'ensemble du territoire dévolu à l'association, de l'ouverture générale et jusqu'au 28 février. L'entraînement des chiens se réalise sans arme, sans prélèvement, et hors des zones de battues les jours de chasse au grand gibier. Le propriétaire des chiens doit stopper sans délai ses chiens lorsqu'ils sortent du territoire dévolu à son association.

Pour la période du mois de mars les membres souhaitant entraîner leurs chiens devront au préalable obtenir une autorisation individuelle du président de l'ACCA/AICA. Autorisation délivrée, si besoin, par écrit.

Pour tout manquement à ces règles : respect des battues en cours, intégrité de la faune, respect des cultures, et des limites du territoire... le président de l'association pourra prononcer la suspension à titre individuel ou collectif, des possibilités d'entraînements.

### A présenter et faire voter en assemblée générale ACCA/AICA dans les questions diverses et à reporter au compte rendu

Titre : Règlement Intérieur et de Chasse – Entraînement des chiens courants

## Situation et gestion de la fédération PAR LE PRÉSIDENT RÉMÉ GANDY

Mesdames, messieurs,

Cette année notre AG se déroule enfin en nous réunissant physiquement. Après deux assemblées générales conduites à distance c'est un réel plaisir de nous retrouver enfin, dans cette salle des Moulinages de Crest qui a connu tant de nos réunions !

Ça fait du bien ! Plus que d'autres activités la chasse est pétrie de convivialité, convivialité qui a de la peine à s'exprimer lorsqu'elle utilise les outils informatiques.

Comme je vous l'ai déjà dit nous avons fait le choix cette année de ne pas inviter de personnalités politiques ni de l'Administration. Quelques raisons essentielles l'expliquent :

Notre assemblée générale d'avril 2022 est essentiellement statutaire, de plus élective et doit être conduite avant le 30 avril. Elle n'a pas grand intérêt au-delà de notre cercle.

Au moment de retenir une salle, l'épidémie de Covid était à un niveau élevé et les dates de l'élection pour la Présidence de la République n'étaient pas arrêtées. Ainsi d'éventuelles et longues désinfections nous interdisaient de nous réunir un samedi matin, nous contraignant à positionner cette assemblée un vendredi soir ce qui est une première.

Ces incertitudes expliquent l'absence des représentants de l'Etat, qui auraient été soumis à l'obligation de réserve en cas d'élections.

Enfin, concernant l'absence des politiques départementaux, nous ne voulions pas laisser suspecter une partialité fédérale vis-à-vis de l'un ou l'autre des partis, surtout au moment où commence la campagne législative.



Mon rapport s'appuiera sur des informations récoltées lors de l'AG de la FNC de mars 2022 et d'informations de notre FRC AURA. Je les mettrai en perspective, si utile, avec certaines de nos actions ou observations fédérales. Certaines seulement car vous connaissez la richesse de notre rapport d'activité et il m'est impossible en 30 minutes d'en aborder chaque point.

J'ai donc fait le choix de n'en retenir que quelques-uns.

### **Eco-contribution :**

Vous connaissez maintenant bien ce fond financier alimenté par le prélèvement de 5€ sur chaque permis pris en France. Pour chaque prélèvement l'Etat, verse 10€. Le but est de permettre aux FDC, avec l'argent récolté, d'agir en faveur de l'environnement.

En Drôme, nous continuerons de flécher cette aide financière dans les actions d'aménagement des milieux favorables au développement du petit gibier. Ceci nous permettra d'augmenter et de démultiplier nos implantations de haies, de CIPAN « biodiversité » déjà permises par les subventions attribuées par le Président de la Région AuRa, Monsieur Laurent WAUQUIEZ.

Vous n'en serez pas étonnés car vous connaissez maintenant l'attachement que nous portons au développement du petit gibier, qu'il soit sédentaire ou migrateur, de plaine ou de montagne.

C'est de plus l'ensemble de la biodiversité sauvage, souvent liée à la présence d'exploitations agricoles qui en bénéficiera. C'est un des points forts et très positif que nous avons évoqué avec le président de la Chambre d'agriculture, Jean-Pierre ROYANNEZ, lors de la signature de prolongation de la convention de partenariat qui lie nos deux organisations. Sur le terrain vous constatez comme les agriculteurs apprécient ces actions aux bénéfices écologiques et agronomiques certains. Cette satisfaction est aussi exprimée par nos chasseurs de petits gibiers.

Cette année nous utiliserons en plus ce dispositif pour lancer une opération d'envergure afin d'étudier le comportement du Cerf dans le Royans Vercors. Le changement climatique, le loup, les évolutions forestières... semblent influencer les tenues de cet animal. Pour une gestion toujours efficace il nous faut mieux les connaître et un suivi par GPS sera engagé grâce à l'écocontribution.

Cet argent est donc utilisé à bon escient, non seulement pour l'activité cynégétique mais pour la protection de la nature au sens large. De bout en bout de son utilisation un strict contrôle est exercé par l'OFB, ce qui est normal s'agissant d'argent public.

Aussi il est attristant et même cocasse pour la Drôme que la LPO et l'ASPAS attaquent en justice ce dispositif qui serait un gaspillage d'argent public fait par les chasseurs ! L'ASPAS en particulier ferait mieux de garder son énergie à entretenir le grillage de son enclos de Valfanjouse, s'occuper du bien être des ongulés captifs d'une part pour ne pas polluer le cerf du Vercors par l'évasion de ces cerfs hybrides et d'autre part nous démontrer qu'elle est capable de bien traiter ces espèces dont elle a la responsabilité.

Au niveau national, ce n'est pas moins de 211 nouveaux projets écologiques proposés par les Fédérations des chasseurs, qui ont été validés dans le cadre du dispositif d'écocontribution en 2021. Pour la Drôme trois projets d'un montant de 67000 euros concernaient les haies, les oiseaux migrateurs et les CIPAN biodiversités.

### **Sécurité à la chasse :**

Nous sommes entrés pour la période considérée sur la phase opérationnelle de la loi concernant la « formation décennale ». Depuis 2020, elle exige que tout chasseur français suive tous les 10 ans une remise à niveau pour les règles de sécurité à la chasse. Il existe dorénavant une possibilité de suivre cette formation à distance et ainsi le dispositif complet est en place.

Pour les réunions, nous avons fait le choix, à la FDC 26 de décentraliser les séances et d'appeler à celles-ci les adhérents par classes. Pour des questions de commodités nous avons commencé par les classes en 2. Les retours sur la satisfaction des adhérents sont bons.

Pour toute information reportez-vous au site fédéral.

Vous savez que le dramatique accident de chasse survenu dans le Cantal a entraîné la mise en place d'une enquête parlementaire qui à ce jour n'a pas encore rendu ses conclusions. Nous devons être vigilants à celles-ci car il faudra bien qu'elles épousent les spécificités des différents milieux et je pense en particulier aux zones accidentées du département.

Le président SCHRAEN a annoncé l'organisation d'un colloque sur le sujet, avant les vacances d'été. Nous y serons naturellement. Mais avant, nous aurons réuni notre propre Pôle qui, je le rappelle, invite les autres utilisateurs de la nature à ses séances de travail.

Cette participation est conforme à notre politique départementale de la cohabitation dans l'espace rural et non du partage de celui-ci, en lieu ou en temps. Je ne reviendrai pas sur la brillante idée d'EELV d'interdire la chasse les dimanches et durant les vacances scolaires. Elle aurait pour effet d'exclure, nos adhérents travailleurs et étudiants de cet art de vivre parfaitement légal.

Il faut d'ailleurs rappeler que ce n'est pas la chasse en général qui est critiquée mais surtout la chasse en battue du grand gibier. A vous, Mesdames, Messieurs les responsables locaux de toujours les sécuriser mieux, de les adapter aux contextes locaux et de les faire connaître au plan communal avec si besoin, l'aide de la FDC.

A vous aussi de réagir aux mauvais comportements d'adhérents qui seraient irrespectueux de vos règles sécuritaires. On ne doit pas les tolérer. Vous savez que lorsqu'ils sont remontés à notre commission de discipline, celle-ci se montre sévère.

Un groupe de travail œuvre à la mise en place d'un « cinéma tir », qui sera installé au siège fédéral. Il permettra de vérifier l'action sécuritaire dès la prise en main de votre propre arme et ce jusqu'au tir qui sera fictif. Des capteurs enregistreront et restitueront tous les gestes que vous auriez fait entre temps. Ce sera un excellent complément à tout notre arsenal permettant d'assurer ce point si essentiel, celui de la sécurité à la chasse.

Pour conclure un point de sécurité périphérique à la chasse évoqué à la FNC et à méditer : En France chaque année le gibier est responsable de 5000 collisions par an causant plusieurs dizaines de morts.

### **Sanglier et dégâts :**

Comme chaque année cette espèce fait l'objet d'un chapitre particulier. C'est normal car elle est devenue la base de la chasse drômoise comme pour de nombreux autres départements. Ce n'est pas lié à notre gestion qui serait trop économe mais largement au réchauffement climatique, à certaines productions agricoles et aux espaces non chassables qui lui sont propices. De partout dans le monde cette augmentation existe.

En Drôme notre gestion du sanglier est bonne. Nous arrivons grâce à l'effort de chasse et à la technicité de nos équipes à contenir le dynamisme de l'espèce mais ceci reste fragile. Parmi les causes qui expliquent cette fragilité deux sont pour nous essentielles.

L'augmentation des zones de non-chasse par la rurbanisation et par les retraits de terrain pour cause d'objection de conscience contre la chasse créent des « réserves » pour l'espèce. Souvent les secteurs concernent des zones où les enjeux de production agricoles sont forts.

L'autre point qui doit nous alerter est celui des ACCA, qui loin de zones peuplées font appel à de nombreux chasseurs extérieurs. Elles risquent de voir leur nombre d'adhérents chuter du fait de l'augmentation des prix du carburant. L'impact négatifs du loup sur leurs cheptels d'ongulés sauvages les rendent de plus, moins désirables qu'hier. Attention à ce que sur ces secteurs souvent encore agricoles les populations de sangliers ne dérapent pas !

C'est un point qui attire déjà toute notre attention.

Parler du sanglier c'est évidemment parler du coût des dégâts aux cultures.

La FNC a perdu devant le conseil constitutionnel sa demande de révision du financement de l'indemnisation des dégâts du gibier. Willy SCHRAEN nous a annoncé qu'en cas de réélection du Président Macron ce dossier évoluerait. L'élection présidentielle gagnée par ce dernier, nous attendons la teneur des changements annoncés.

Le système est en bout de course et déjà des FDC signalent qu'elles ne pourront pas payer leurs dégâts...

Ce ne sera pas le cas pour notre FDC 26 grâce à votre sérieux et à notre gestion prudentielle à tous les niveaux.

Mais la guerre en Ukraine risque de faire augmenter fortement les coûts des produits agricoles « en bout de champs ». Le président Macron s'est engagé à compenser intégralement les surcoûts liés au conflit russo-ukrainien. Nous verrons mais déjà, hors conflit et pour la Drôme, nous avons constaté une augmentation de 17% de ceux-ci !

Vigilance...

### **Loup :**

Tant que nous sommes dans le bestiaire des animaux à surveillance particulière, abordons le loup. L'Etat toute cette année nous a assuré de vouloir toujours être plus transparent sur ce dossier. Nous sommes au regret de constater que pour la transparence, il lui reste des progrès à faire !

Commençons par une vieille histoire celle du célèbre loup de Valberg. Ce loup drômois, par ses mystères est en passe de dépasser la Bête du Gévaudan ! Bientôt un livre ? un film ? Nous en distribuerons les droits d'auteur à nos ACCA nécessiteuses !

Rappelons d'abord l'histoire au cas (improbable) ou un chasseur drômois ne la connaisse pas.

Ce jeune louveteau trouvé malade, galeux, à Valberg (06) est soigné et entraîné au retour à la nature on ne sait où ? (Pas au parc de Valfanjouse nous a dit l'ASPAS mais peut-on croire l'ASPAS ?). Nos pièges photos le capture dans la Gervanne avec son collier GPS. Mais un mois plus tard, Roger Mathieu de FNE reçoit un appel anonyme en n° masqué : Le loup est mort vraisemblablement braconné... Sur ce un mystérieux inconnu dépose le collier GPS (sans le loup) sur la boîte aux lettres d'un « sympathisant écologiste » ; sûrement un chasseur « ...pour adresser un message... ». Bref un scénario digne d'Hollywood.

La suite c'est la grave insulte faite aux chasseurs drômois par le représentant de FNE (encore) en comité départemental loup. Et en allant devant la justice, nous apprenons qu'il n'y a pas d'affaire de loup de Valberg devant le TGI de Valence ? Alors que les écologistes attaquent toujours en cas de disparition d'un loup ? Bizarre, Bizarre ?

Depuis notre avocat relance évidemment l'affaire. Pour ma part après avoir réinterroger l'OFB au plus haut niveau, il m'a été conseillé d'écrire au préfet en charge du loup. Je l'ai fait le 23 février 2022 et j'attends toujours une réponse.

Nous nous interrogeons sur la signification de ce silence : qui ou quoi protège-t'il ?

En tout cas une telle opacité de la part du ministère de la transition écologique, car c'est d'à ce niveau que viendrait le blocage, exprime soit une marque de mépris vis-à-vis de la représentation de 10 000 citoyens chasseurs drômois, soit la volonté de défendre un secret dont ne pouvons imaginer la teneur.

Mais nous avons recueilli des témoignages, des éléments d'analyse, dont nous vous transmettrons prochainement une synthèse.

Je tiens à souligner deux choses pour conclure sur ce loup facétieux :

- Nous avons refusé de faire poser une question parlementaire juste avant les élections, afin de ne pas plus politiser ce dossier.

- Ce silence ne relève pas du niveau des services départementaux de l'Etat, gênés à l'évocation de ce sujet.

Toujours est-il que nous ne lâcherons rien sur le loup de Valberg: une opération technique et une enquête administrative payées par des fonds publics n'ont pas à rester secrètes.

De plus nous n'avons pas à laisser bafouer notre honneur.

Malgré ce manque de transparence caractérisé de l'Etat nous avons travaillé à ses côtés lorsqu'il a souhaité améliorer la précision de ses estimations de présence du loup en Drôme.

Ce fut le cas lors de l'opération de hurlements provoqués, effectuée à grande échelle sur le Piémont-Vercors avec l'OFB : 60 000 ha d'estimés avec un succès reconnu par tous... Sauf pour FNE naturellement qui a écrit au préfet de Région pour lui dénoncer des faits qui n'ont jamais existés.

Fort de ce succès et suite à une nouvelle demande de l'Etat, inquiet des attaques de plus en plus nombreuses, nous avons proposé pour 2022, une opération de hurlements provoqués à l'échelle départementale. Nous l'appuyions sur un partenariat avec les mairies. Pour conduire à bien cette opération nous avions demandé une analyse et une réponse de l'Etat pour le 15 avril. Malheureusement nous n'avons eu aucune réponse et elle ne se fera donc pas.

Je n'épiloguerai pas sur tous ces silences et non-réponses qui entourent le loup. Mais je ne peux m'empêcher de penser qu'il existe une volonté d'écarter le monde de la chasse de la connaissance de cette espèce. Cette volonté des associations de protection de la nature départementales est connue et paraît être approuvée par le Ministère de la transition écologique.

### **Actualités des associations anti-chasse :**

Nous l'entendons trop dans les médias : la chasse serait la cause de tous les malheurs de la biodiversité sauvage. C'est faux et connu de toutes les personnes qui, de bonne foi, ont étudié ce point. L'Europe ne cite pas la chasse comme élément défavorable à la survie des espèces sauvages.

La conséquence sur le terrain, c'est la présence de tags injurieux sur nos cabanes de chasse, d'enlèvement de nos panneaux de signalisation des battues en cours, de destruction de nos points de tirs surélevés alors qu'ils sont des éléments essentiels à la sécurité pour les zones qui les utilisent.

Nous, caricaturés comme violents, sommes en réalité victimes d'agissements de quelques individus que nous espérons un jour voir déferés devant les tribunaux.

Nous avons défini trois axes de travail pour lutter au niveau départemental contre ce phénomène anti-chasse :

-La rencontre régulière avec les personnels politiques drômois, élus territoriaux et parlementaires.

-Un travail soutenu du pôle communication

-Le recours à la justice pour tous les faits significatifs portés à notre connaissance.

Pour tous ces points, votre participation est essentielle particulièrement en termes de communication et de remontées d'informations.

Mesdames, Messieurs les responsables des ACCA, AICA et chasses particulières je vous demande formellement de noter qu'à votre niveau :

Vous devez rencontrer et rendre compte de vos activités de chasse à vos maires une à deux fois par an, même si tout va bien.

Vous devez signaler toute incivilité constatée sur Vigifaune

Vous devez faire remonter au pôle communication fédéral, toutes vos actions favorables et bénéfiques pour les espèces sauvages et pour vos concitoyens.

Nous ne devons pas laisser aux antis chasses le monopole de la communication sur notre passion.

En rencontrant de nombreuses personnes de tous niveaux et toutes fonctions je fais toujours le même constat : les gens sont méfiants vis-à-vis de la chasse quand ils ne la connaissent pas physiquement, au plus proche de chez eux. Alors rencontrez, invitez une fois ou deux à une chasse des non-chasseurs de votre proximité. Si toutes nos chasses locales s'engageaient à faire ces actions simples, le climat changerait radicalement car rien n'est méprisable dans notre art de vivre, bien au contraire.

Un point particulier cette année sur l'ASPAS et son parc de Valfanjouse :

Vous savez que cette association a acheté ce domaine pour 2.2 millions d'euros. Par négligence, un nombre inconnu de cerfs élaphe hybridés de cerf Sika s'est échappé de leur parc, mettant ainsi en danger l'intégrité du cerf sauvage du Royans Vercors. C'est grâce aux signalements opiniâtres du président de l'ACCA de Léoncel, Patrick VASSAL, que ces faits ont été reconnus.

A ce jour la Louvèterie œuvre pour éliminer les hybrides.

Bravo à l'ASPAS qui allait nous montrer comment sauver la biodiversité drômoise...

C'est odieux et ne restera pas sans réactions de notre part, judiciaires notamment.

Je vous demande de lire nos communiqués disponibles sur notre Facebook pour suivre la situation.

Sur YouTube, « Richard Sur Terre » a fait une vidéo explicative que vous pouvez consulter gratuitement.

Enfin et surtout, ce type d'association et son financement restent obscurs.

Pour en savoir plus, le président Willy SCHRAEN a demandé l'ouverture d'une enquête sénatoriale qui doit réunir 100 000 signatures pour s'engager. A ce jour seulement 60 000 sont comptées.

Aussi, si ce n'est déjà fait, signez la et faites-la signer à votre entourage. C'est facile, indispensable et vous trouverez toutes les explications sur le site fédéral.

Je connais notre faiblesse liée à l'utilisation de l'informatique mais c'est une excellente occasion de la dépasser en vous mobilisant et en vous entraînant au sein des ACCA et des chasses privées.

### Elections fédérales :

Dans quelques instants vous allez voter le renouvellement du Conseil d'administration fédéral pour les 6 années qui viennent.

La loi modifiant la chasse fait que pour la première fois vous voterez pour une liste complète et non pour des candidats se présentant à des secteurs.

J'ai déposé une liste et j'ai été étonné qu'elle soit la seule pour notre département. J'espère que c'est le signe d'une confiance manifestée aux élus fédéraux actuels qui, à une exception près, repartent avec moi. Je ne voudrais pas que ce soit le signe d'un désintérêt pour l'engagement cynégétique départemental.

Ma liste repart avec des projets qui sont dans la continuité des grands traits politiques que nous avons conduits, à savoir :

La défense résolue d'une chasse que nous voulons populaire, au sens d'accessible au plus grand nombre des drômois.

La défense de toutes les chasses et tous les modes de chasse solitaires comme collectifs du département.

La défense de la chasse de loisir qui ne doit pas être effacée pour ne retenir que celle de régulation.

La défense d'une chasse de cohabitation avec les autres usagers de la nature et non de partage avec ceux-ci.

Ceci passe par la poursuite de la participation à nos travaux des 14 associations départementales de chasses spécialisées dont je salue les membres présents. Je pense qu'une ou deux nous manquent et nous motiverons à leurs créations.

Ceci passe par la participation toujours plus forte de membres des Groupements de Gestion Cynégétique à nos travaux de pôles spécialisés. Ces pôles, que nous avons créés en début de mandat, ont fait la preuve de leur intérêt pour des prises de décisions pertinentes, car partagées.

Ceci passe aussi par le renforcement du conseil à nos travaux, de membres « experts » drômois. L'aide apportée par le docteur vétérinaire, Christophe HUGNET, dans le domaine du sanitaire en est un modèle.

Ceci passe enfin par la poursuite du dialogue confiant et constant et de qualité que nous entretenons avec les autres usagers de l'espace rural que ce soient les représentations agricoles, forestières, de sports de pleine nature...etc.

Cela renforcera l'image de sérieux de la chasse drômoise, dégradée dans l'opinion publique par l'efficacité d'un discours anti-chasse scandaleux.

Cela renforcera l'attractivité de notre art de vivre qui, une fois découvert, est réel.

Cela renforcera un recrutement classique, qui pour être rassurant dans son évolution, reste insuffisant.

Cela renforcera le recrutement des femmes à la chasse, et globalement de néo-ruraux qui ne nous sont jamais hostiles pour peu que nous les rencontrions.

Tout ceci nécessitera à tous les niveaux, internes et externes, de sans cesse réfléchir à notre communication pour la rendre sans cesse plus performante. Pour cette réflexion nous savons pouvoir faire confiance à la réactivité et à l'imagination de notre pôle communication.

Vous constatez que notre ambition est grande par les objectifs à atteindre, mais qu'elle s'appuie sur des idées simples, de bon sens et donc réalisables.

Et je sais, pour en connaître tous les membres que le nouveau conseil d'administration que je vous propose sera à la hauteur pour atteindre ces objectifs, aux côtés de personnels fédéraux dévoués, dont je remercie l'engagement.

Si la chasse semble « une vieille chose à faire disparaître » aux dires de Mr Jadot, n'oublions pas que rien n'est écrit et que les modes changent. Certes les traditions rurales s'érodent aujourd'hui, mais rien ne nous dit que les valeurs fortes qu'elles portent, ne les mettront pas à l'honneur demain.

Travaillons chacun à notre niveau, à ce qu'il en devienne ainsi.

C'est sur cette note d'optimisme que je veux conclure.

Je vous remercie de votre attention.

## ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Fédération Départementale des Chasseurs de la DROME

Le président présente de la liste des candidats à l'élection du conseil d'administration, présentation sur écran et individuellement et par secteur représenté

Une seule liste a été déposée - Renouvellement du conseil d'administration pour une durée de mandat de 6 années.

Les candidats sont

Madame Josyane DUMAS, Messieurs Gilles SASSOULAS, Philippe MALOSSANE, Philippe CHALLANCIN, Frédéric CHASTANG, Stéphane CHARMET, Bernard LOVISA, Philippe REYNAUD, Georges GIAGNORIO, Daniel EYSSERIC, Robert GOZZI, Philippe CASSIGNOL, Michel SANJUAN, Christian CHAILLOU et Christian HARDOUIN

Les trois nouveaux candidats sont appelés à se présenter  
 Philippe MALOSSANE – Secteur 3  
 Frédéric CHASTANG – Secteur 5  
 Bernard LOVISA – Secteur 7

## Liste Elections FDC

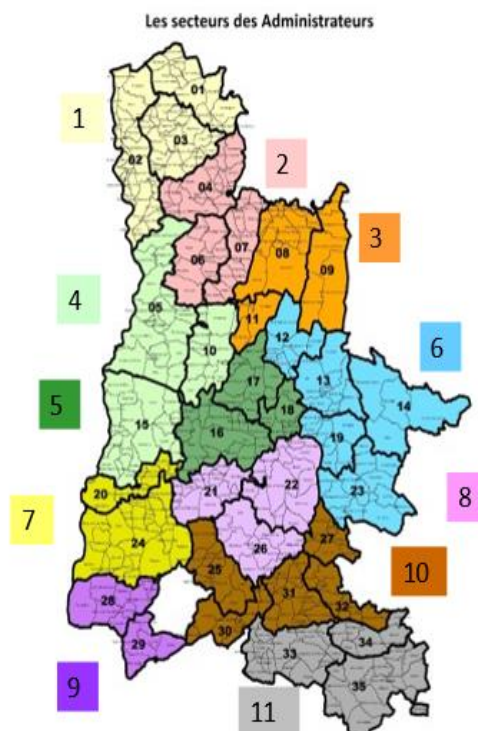
- **Scrutin de liste** : 16 postes

**11** postes administrateurs de secteur

Poste	GGC / Candidat(e)
1	1 - 2 - 3 / GILLES SASSOULAS
2	4 - 6 - 7 / Philippe MALOSSANE
3	8 - 9 - 11 / Patrick CHALLANCIN
4	5 - 10 - 15 / Josyane DUMAS
5	16 - 17 - 18 / Frédéric CHASTANG
6	12 - 13 - 14 - 19 - 23 / Stéphane CHARMET
7	20 - 24 / Bernard LOVISA
8	21 - 22 - 26 / Philippe REYNAUD
9	28 - 29 / Georges GIAGNORIO
10	25 - 27 - 30 - 31 - 32 / Daniel EYSSERIC
11	33 - 34 - 35 / Robert GOZZI

**5** postes administrateurs organisation des territoires de chasse

Poste	Territoire de chasse
12	ACCA-AICA / Rémi GANDY
13	ACCA-AICA / Philippe CASSIGNOL
14	Chasses privées / Michel SANJUAN
15	Domaine public terrestre / Christian CHAILLOU
16	Domaine public fluvial / Christian HARDOUIN



Vote à bulletin secrets dans les urnes disposées dans la salle

3 urnes disposées du coté de l'estrade. Déplacement des adhérents pour déposer leur enveloppe  
 Scrutateurs messieur ACQUAVIVA et CHAIX  
 Fin du vote à 19h30 et dépouillement avec le personnel et l'huissier

### Résultat du vote à bulletin secret

Total des voix émises : 6207  
 1 enveloppe vide  
 69 voix déclarées nulles

❖ Il est déclaré que la liste présentée, unique, est donc élue  
 à la majorité des voix

A la demande du président GANDY, monsieur CHASTANG intervient sur l'épisode actuelle de la grippe aviaire

## INTERVENTION DE JC CHASTANG

Bonsoir à tous,

Je me présente ce soir en tant que président national de l'InterProchasse. Pour ceux qui ne le connaissent pas c'est un organisme qui rassemble l'ensemble du monde professionnel et économique de la chasse française et des métiers de la chasse française.

Objectif principal : assurer la promotion du monde économique de la chasse française et à travers cela bien évidemment la chasse et la venaison du gibier

Rapidement un point de situation économique et sanitaire sur la filière gibier qui nous préoccupent tous

Sur l'influenza aviaire activité saisonnière avec la reproduction, les élevages sont impactés par les contraintes sanitaires, l'activité est réduite de 50% - Pénurie de gibier à prévoir

Espoir à ce jour, de repeuplement voir en juin ou juillet et de la mise en place de reproducteur pour 2023

Merci

Le Président donne ensuite la parole à la représentante de monsieur MARITON, maire de CREST

## INTERVENTION DE MADAME DUVAUCHELLE MAIRIE DE CREST

Bonsoir à tous,

C'est un grand plaisir d'être ici ce soir, même je suis arrivée mal à l'aise. Je suis effectivement novice dans le monde de la chasse je suis totalement novice mais néanmoins j'ai compris beaucoup de choses ce soir. C'était très intéressant. Très intéressant aussi de voir les implications de chacun d'entre vous, aussi bien pour la protection de la nature en règle générale, protection aussi des autres animaux.

Je voulais vous remercier, cela porte un autre regard. Je vous l'avoue je ne suis pas anti-chasse ou quoique-soit, c'est juste une méconnaissance ou pas assez d'information.

Je savais qu'il y avait beaucoup de volonté, beaucoup de rigueur, mais personne ne m'avait expliqué et j'ai des réponses ce soir, et je remercie d'avoir eu l'opportunité d'être invité ce soir pour connaître ce monde de la chasse.

Je remercie à tous et bonne continuation, très bonne implication comme vous le faites actuellement et continuer d'en parler autour de vous pour mieux faire comprendre à des novices comme moi

Bravo à tous.

Autre moment important avec la remise des diplômes et médailles fédérales qui récompensent l'action de responsables et de chasseurs méritants. Cette année notre administrateur Christian CHAILLOU assurera la présentation.

## RECOMPENSES ET MEDAILLES FEDERALES

En récompense pour les services rendus au sein de leur association, dans l'intérêt de la chasse, de la faune sauvage et ses habitats, le Diplôme et la Médaille Fédérale de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme sont décernés à :

### **Médaille de BRONZE**

Secteur 4, remise par Josyane DUMAS (pour le GGC 6 par intérim)

#### **Médaille à monsieur Jean-François MILET**

Adhérent à l'ACCA de BESAYES depuis 1982. Depuis 1998, il a exercé les différentes fonctions de Vice-Président, Secrétaire, Trésorier et à nouveau Secrétaire depuis 2017. Il participe à la création de garennes artificielles, de plantations de haies et la traditionnelle matinée boudin – Il a récemment suivi la formation responsable de battue.

Secteur 4, remise par Josyane DUMAS

**Médaille à monsieur Fabien PUAUX**

Administrateur au sein de l'ACCA LES TOURRETTES dès l'âge de 16 ans, il est Trésorier de 1994 à 2018 et enfin Vice-Président depuis 2019 - Il est Responsable de battue et très impliqué dans la vie de l'ACCA.

Secteur 5, remise par Rémy GANDY

**Médaille à monsieur André MILON**

Administrateur au sein de l'ACCA de MORNANS des années 2000 à 2013, il occupe à ce jour la fonction de Secrétaire depuis 2014. Il a été Garde Particulier pendant 6 ans – Il s'investit en suivant les formations de Responsable de battue, de Piéteur et d'Hygiène et Venaison.

Secteur 6, remise par Stéphane CHARMET

**Médaille à madame Sylvie VINCENT**

Elle occupe la fonction de Secrétaire de l'ACCA de ST JULIEN EN QUINT depuis 1992, soit depuis 30 ans. Elle a suivi la formation de Responsable de battue.

Secteur 7, remise par Philippe GARCIN

**Médaille à monsieur Roger VIGNAL**

Trésorier de l'ACCA de ROUSSAS en 1986, puis Vice-Président, il a occupé le poste de Président de 1998 à 2021. Il a créé en 2000 le local de chasse "le refuge des princes", un des premiers de ce genre, équipé d'une salle de découpe - Il a œuvré pour la sécurité avec l'installation de miradors - Responsable de battue.

Secteur 8, remise par Philippe REYNAUD

**Médaille à monsieur Jean-Claude SYLVESTRE**

Secrétaire (en 1989) puis Président de l'ACCA de ROCHEBAUDIN de 1993 à 2021, soit pendant 28 ans – Il est actuellement Trésorier - Responsable de battue

Secteur 9, remise par Georges GIAGNORIO

**Médaille à monsieur David MARTIN**

Administrateur de l'ACCA de LA BAUME DE TRANSIT en 2013, il occupe le poste de Président depuis 2014 - Piéteur - Responsable de battue – Il a montré une grande implication dans la mise en place de bac d'équarrissage sur les ACCA.

Représentant mode de chasse Gibier Sédentaire, Philippe CASSIGNOL

**Médaille à monsieur Charles JACQUIER – né le 12/03/1931**

Malgré son grand âge, Monsieur JACQUIER continue à chasser, à sortir ses chiens.

## **Médaille d'ARGENT**

Secteur 1, remise par Gilles SASSOULAS

**Médaille à monsieur Michel TARDY**

Président de l'ACCA de MARSASZ de 1972 à 2015 (soit 43 années) et ensuite Vice-Président jusqu'à ce jour (assure la fonction de Président au décès de M. BARD- 26.02.22) - Il est responsable d'une unité de comptage lièvre – Il est à l'initiative d'une plantation de haie bocagère 250 m – Piéteur depuis 1997 - Très grand investissement.

Secteur 3, remise par Patrick CHALLANCIN

**Médaille à monsieur Denis FAURE**

Président de l'ACCA de BOUVANTE depuis 1995 soit 27 ans de présidence à ce jour. Responsable de battue. Il travaille sur le dossier loup et cervidés et fournit son aide à la FDC. Il est impliqué notamment dans la gestion d'une ACCA de 120 chasseurs ainsi que d'un grand territoire de 3000 hectares. Il œuvre pour le développement et la modernisation de l'ACCA.

Secteur 10, remise par Daniel EYSSERIC

**Médaille à monsieur Pierre BLANC**

Membre depuis la création de l'ACCA de VINSOBRES en 1969, il a assuré les fonctions de Trésorier de 1970 à 1974, Administrateur de 1974 à 1991, Trésorier Adjoint de 1991 à 1996, Vice-Président de 1996 à 1998, Président de 1998 à 2021 et actuellement administrateur, soit 52 années de mandat. Il a démontré Convivialité et Rassemblement avec l'organisation de Ball-Trap, de repas annuel – Il a toujours veillé au bon déroulement, à la bonne entente et a su maintenir une bienveillance entre chasseur et non chasseur.

Représentant mode de chasse Grand Gibier, Christian CHAILLOU

**Médaille à monsieur Jean-Marie FAURE**

Il a obtenu son agrément en qualité de Garde-chasse Particulier en 1993 et a mis fin à ses fonctions de Garde en 2012 pour intégrer le Conseil d'Administration de l'ACCA de COMPS jusqu'à ce jour - Il assure notamment la Responsabilité du secteur Grand Gibier - Délégation ACCA pour gérer le cahier de battues en 2012 - membre du CLG 21 - Pose de clôtures- contrôle venaison et découpe sanglier – Très dévoué et actif au sein de l'ACCA, il est présent à toutes les manifestations (loto, repas, boudin...)

## **Médaille d'OR**

Représentant mode de chasse Grand Gibier, Michel SANJUAN

**Médaille à monsieur Jean-Paul BONNARD**

Secrétaire de l'ACCA SOYANS de 1986 à 2011 puis Administrateur - Président de l'ADCGG 26 depuis au moins 2004 (date d'adhésion à la FDC26) jusqu'à ce jour – Il est en charge du Brevet Grand Gibier - Responsable de battue – Piéteur et Membre du GLG 17.

Représentant mode de chasse Gibier Migratoire, Christian HARDOUIN

**Médaille à monsieur André JOUBERT**

Remise par le Président Rémi GANDY

**Médaille à monsieur Christian REY**

Il a occupé le Poste de Président au sein de l'AICA de Solaure-Glandasse de 1996 à 2017 puis d'Administrateur jusqu'à ce jour – Par ailleurs, il a été Administrateur de la FDC26 de 2000 à 2004 et de 2010-2016 - Vice-Président de la FDC26 en 2

Merci à Christian et félicitations à tous les récipiendaires.

## **Clôture de l'assemblée générale**

Mesdames, messieurs nous arrivons au terme de nos travaux, je vous remercie pour votre attention.

Je tiens à témoigner toute ma reconnaissance, mérité au personnel fédéral pour le travail accompli tout au long de l'année et en particulier pour l'organisation de ce congrès.

Je lance un appel à candidature pour l'organisation du prochain congrès de la FDC programmé pour le samedi 15 avril 2023. Merci de transmettre celle-ci à la fédération avant fin mai de cette année.

Je clos l'assemblée générale 2022 de la fédération des chasseurs de la Drôme et vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Je vous invite maintenant au moment convivial.

Bonne fin de soirée et bon retour à tous

Clos à 19h50

Le président,  
Rémi GANDY